



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par la présente donné qu'à la séance régulière du conseil municipal tenue le 14 novembre 2017 à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, le règlement suivant a été adopté :

PC-2748-7 : Règlement pourvoyant à augmenter de 1 650 000 \$ le montant du fonds de roulement pour le porter à 6 000 000 \$.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Pointe-Claire ce 7^e jour de mars 2018.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
COMING INTO FORCE

Notice is hereby given that at the regular council meeting held on November 14th, 2017 at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the following by-law was adopted:

PC-2748-7: By-law providing for a \$ 1 650 000 increase of the amount of the working fund so that it will reach \$ 6 000 000.

This By-law will come into force in accordance to the Law.

Given in Pointe-Claire this 7th day of March 2018.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk